

**Délibération n°2022-108 du 18 octobre 2022****OBJET – Attribution des marchés de fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque intercommunale (lots n° 1 à 5)***Rapporteur : M. le Président*

Le 18 octobre 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 octobre 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 6

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. Patrick MICHEL, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à Mme Elisa FAURE,
Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à M. Richard NUSSBAUM,
M. André MARTIN à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Annie ASTIER-CONVERSE,
Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS à M. Christian JULLIEN,
M. Gabriel LÉON à Mme Francine DAERDEN.

Sont excusés : M. Jean-Pierre PIC,
M. Nicolas GALLIANO.

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;
- VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 et R. 2185-1 ;
- VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT ;
- VU** le Procès-Verbal, annexé à la présente délibération, de la Commission d'Appel d'Offres du 10 octobre 2022 relatif à l'attribution de ces marchés ;

CONSIDERANT la consultation lancée sous forme de procédure formalisée le 9 août 2022, conformément aux articles L.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique pour la fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque intercommunale du Briançonnais ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été portés au budget 2022 et suivants de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque intercommunale du Briançonnais aux entreprises suivantes :

Lots	Nom commercial du candidat	Adresse postale	Minimum H.T. durée totale	Maximum H.T. durée totale
1	SAS LIBRAIRIE ARTHAUD	23 GRANDE RUE 38000 GRENOBLE	21 000,00 €	84 900,00 €
2	SAS LIBRAIRIE ARTHAUD	23 GRANDE RUE 38000 GRENOBLE	27 000,00 €	111 000,00 €
3	Momie Folie SAS	1 rue Lafayette 38000 Grenoble	12 000,00 €	34 500,00 €
4	ABRAKADABRA	8 avenue Marie Curie 38500 VOIRON	3 000,00 €	6 000,00 €
5	Hopchet Media	1 bis impasse Saint Martin 60200 Compiègne	15 000,00 €	33 000,00 €

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces du marché et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité :

24 OCT. 2022

Date affichage : **24 OCT. 2022**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

AR Prefecture

005-240500439-20221018-2022_108-DE
Reçu le 24/10/2022

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION d'APPEL D'OFFRES (CAO) du 10 OCTOBRE 2022 à 15 heures.

La CAO s'est réunie pour :

- ⇒ Attribuer le marché de fourniture de livres non scolaires pour la Médiathèque Intercommunale- Consultation n° C2022-29

COMPOSITION DE LA CAO

Lors de sa réunion en date du 10 octobre 2022, la CAO était composée comme suit :

Nom	Qualité	Présent	Excusé	Absent
Arnaud MURGIA	Président			
Jean Marc CHIAPPONI	Membre de droit	X		
Olivier FONS	Membre titulaire	X		
Eric PEYTHIEU	Membre titulaire			
Jean Pierre PIC	Membre titulaire			
Sébastien FINE	Membre titulaire			
Richard NUSSBAUM	Membre suppléant			
Marine MICHEL	Membre suppléant			
Thierry AIMARD	Membre suppléant	X		
Pierre LEROY	Membre suppléant	X		
Catherine VALDENAIRE	Membre suppléant			

Lors de sa séance du 10/10/2022, le quorum été atteint : la commission d'appel d'offres a pu valablement délibérer.

Marché alloti en 5 (cinq lots).

1) – OBJET et DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

- Date d'envoi avis appel à concurrence en procédure formalisée :

- JOUE avis n°2022/OJS155-440522 du 12/08/2022
- BOAMP avis n°22-110441 du 11/08/2022
- PROFIL ACHETEUR : avis du 09/08/2022

AR Prefecture

005-240500439-20221018-2022_108-DE
Reçu le 24/10/2022

- Date limite de réception des offres : 15/09/2022 à 11h00
- Nombre de dépôts reçus et figurant sur le registre du profil acheteur : 4 OFFRES (registre de dépôts en annexe)

2) - OUVERTURE DES PLIS

Pli(s) reçu(s) hors délai et/ou rejeté (s) : néant

3) – DESCRIPTION DES CANDIDATURES ET OFFRES REÇUES

Les candidats ont fourni les pièces demandées dans les documents de consultation.

Les candidatures et les offres sont recevables., **sauf pour le candidat ARTHAUD dont la candidature sera régularisée avant attribution** conformément à l'article 7.3 du règlement de la présente consultation.

4) - ELIMINATION DES OFFRES

La CAO n'élimine aucune offre reçue conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres.

5) - DECISION D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE

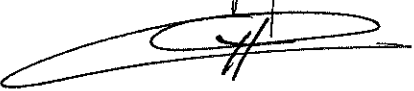
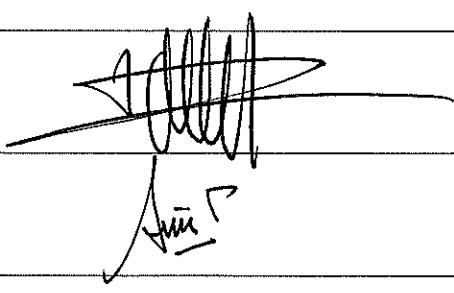
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la CAO décide :

- ⇒ **de suivre la proposition** figurant dans le rapport d'analyse,
- ⇒ **d'attribuer à l'unanimité** les marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Nom commercial du candidat	Adresse postale	Minimum H.T. durée totale	Maximum H.T. durée totale
1	SAS LIBRAIRIE ARTHAUD	23 GRANDE RUE 38000 GRENOBLE	21 000,00 €	84 900,00 €
2	SAS LIBRAIRIE ARTHAUD	23 GRANDE RUE 38000 GRENOBLE	27 000,00 €	111 000,00 €
3	Momie Folie SAS	1 rue Lafayette 38000 Grenoble	12 000,00 €	34 500,00 €
4	ABRAKADABRA	8 avenue Marie Curie 38500 VOIRON	3 000,00 €	6 000,00 €
5	Hopchet Media	1 bis impasse Saint Martin 60200 Compiègne	15 000,00 €	33 000,00 €

Les offres des candidats correspondent au cahier des charges et aux besoins de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Signatures présents Commission d'Appel d'Offres du 10 octobre 2022

Membres titulaires	
M. Arnaud MURGIA	
M. Jean Marc CHIAPPONI	
M. Eric PEYTHIEU	
M. Olivier FONS	
M. Sébastien FINE	
M. Jean Pierre PIC	
Membres suppléants :	
NUSSBAUM Richard	
MICHEL Marine	
AIMARD Thierry	
LEROY Pierre	
VALDENNAIRE Catherine	
MICHEL Marine	